



## Formation courte

# Formation spécifique destinée aux personnes appliquant des procédures expérimentales - Module de base

Conformément à la réglementation en vigueur (décret 2013-118), cette formation constitue le module de base d'habilitations agréées par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (N° : I-37UnivTours-F2-17-Rongeurs et I-37UnivTours-F2-17-Primates). Ces habilitations sont également constituées chacune d'un module complémentaire spécialisé (rongeurs et lapins, ou primates) qu'il convient de valider afin de revendiquer la « Formation réglementaire des personnes appliquant des procédures expérimentales avec les rongeurs et les lapins », ou la « Formation réglementaire des personnes appliquant des procédures expérimentales avec les primates non humains ».

## Objectifs

- Acquérir une formation à l'expérimentation animale qui permet de participer directement aux protocoles expérimentaux,
- Sensibiliser à la protection et au respect des animaux de laboratoire en prenant en compte les composantes éthiques et réglementaires de l'expérimentation animale.

## Validation

- Présence obligatoire à tous les cours
- Evaluation écrite en fin de formation
- Attestation de formation

## Publics visés

- Pas de pré-requis particulier pour les personnes appliquant des procédures expérimentales.

## Conditions d'admission

- Pas de pré-requis particulier
- La candidature doit être déposée en ligne (prévoir un CV et une lettre de motivation).

**CANDIDATURE  
EN LIGNE**

[www.formation-continue.univ-tours.fr](http://www.formation-continue.univ-tours.fr)

La validation du seul module de base permet d'acquérir des connaissances théoriques relatives au travail avec l'animal de laboratoire en général, et délivre une attestation de réussite. La validation conjointe du module de base et de l'un des modules complémentaires permet d'acquérir les connaissances théoriques et pratiques autorisant la pratique de procédures expérimentales encadrée par un responsable autorisé, avec une/des espèces particulières, et délivre une habilitation.

2 jours  
Soit 15 heures de théorie + évaluation  
Groupe de 40 personnes maximum

Lieu de formation :  
UFR de Médecine de l'université de Tours

Dates : du 7 au 8 mars 2019

Renseignements et inscriptions : Marie-Laure MARIN-GIRARD au 02.47.36.81.39

Tarif 2018/2019 : 450 € nets, déjeuners compris



## Programme

- ▶ Réglementation française applicable à l'expérimentation animale,
- ▶ De l'éthique en expérimentation animale à l'éthique réglementaire utilitariste,
- ▶ Ethique, approche pratique : les 3 R dans les décrets, dans la saisine et dans l'évaluation éthique des projets - Rôle et fonctionnement de la structure chargée du bien-être animal,
- ▶ Les méthodes dites alternatives en expérimentation animale : réduction, optimisation et substitution : des principes aux pratiques,
- ▶ Améliorer les conditions de vie des animaux d'expérience - Enrichissement : les pratiques
- ▶ Les grands groupes de modèles animaux : du modèle naturel au modèle orphelin, présentation et critères de choix,
- ▶ Le point limite en expérimentation animale : du principe directeur à la pratique,
- ▶ La question de la souffrance animale et l'élaboration des grilles d'évaluation spécifique,
- ▶ L'Euthanasie - Principes généraux,
- ▶ Evaluation - Bilan.

## INTERVENANTS

### Responsable pédagogique :

- ▶ Michèle DE MONTE, Ingénieur de recherche INSERM/ Université - Responsable administrative de la PST (Plateforme Scientifique et Technique) « Animaleries » de l'université de Tours.

### Intervenants

- ▶ Jérôme MONTHARU, Assistant Ingénieur Recherche et Formation (Université), Responsable technique, animaleries de l'UFR de Médecine de l'Université de Tours Membre du CEEA Val de Loire (N° 19)
- ▶ Christophe AUBERT, Technicien Recherche et Formation (Université), Responsable Technique, Animaleries de l'UFR des Sciences Pharmaceutiques - Université de Tours Membre du CEEA Val de Loire (N° 19)
- ▶ Nathalie FAUGERAS, Professeur au LEGTA de Vendôme, Formation 'Animalier de laboratoire' (Enseignements théoriques et pratiques)
- ▶ Éric PÉAN, Professeur au LEGTA de Vendôme, Formation 'Animalier de laboratoire' (Enseignements théoriques et pratiques), Membre du CEEA Val de Loire (N° 19)

## Service de Formation Continue

60 rue du Plat d'Étain - BP 12050  
37020 TOURS Cedex 1

formation-continue@univ-tours.fr

Tél. : 02 47 36 81 31

Informations mises à jour le 11 juillet 2018 et susceptibles d'évolutions. Les tarifs s'appliquent à l'année universitaire 2018-2019. Vous pouvez consulter les Conditions Générales de Vente (CGV170706) sur le site Internet de la formation continue.

[www.formation-continue.univ-tours.fr](http://www.formation-continue.univ-tours.fr)

